

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 19 juin 2019**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (11) : Mme AVENA, M. BERTHIER, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (1) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM).

Membre excusé (5) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. BOURGUIGNAT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 11 juin 2019.

**Délibération n° : 09-2019**

**Objet : Marchés publics – récapitulatif des marchés 2018**

Réglementairement, chaque pouvoir adjudicateur doit établir la liste des marchés conclus l'année précédente.

La liste jointe au présent rapport récapitule les marchés conclus par le CCAS, soit en son nom propre, soit par le biais de la Centrale d'Achats Dijon Métropole à laquelle il est adhérent.

Elle est établie en distinguant les marchés de fournitures des marchés de prestations de service (le CCAS n'a pas conclu de marchés relevant de la catégorie des marchés de travaux). Chaque type de marché est réparti selon les tranches suivantes :

- ° marchés d'un montant égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 89 999,99 € HT
- ° marchés d'un montant supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 220 999,99 € HT
- ° marchés supérieurs à 221 000 € HT ou sans montant minimum.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la liste de l'ensemble des marchés publics conclus par le CCAS au cours de l'année 2018.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture  
021-262101066-20190619-9-2019-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2019  
Date de réception préfecture : 27/06/2019

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité